L'ECO-LABEL iRE/Uf est un label écologique qui garantit aux utilisateurs des produits de qualité avec des répercussions écologiques minimes tout en réduisant les dangers encourus lors de leur utilisation.

Les exigences environnementales de l'ECO-LABEL iRE/Uf sont basées sur des critères pertinents et inspirés de labels européens reconnus. Ces critères visent à éliminer et/ou restreindre des composants problématiques (difficilement biodégradables, nocifs, allergisants, sensibilisants etc.), quand bien même ils ne sont pas interdits par la législation suisse.

Les matières premières des produits ECO-LABEL iRE/Uf doivent être autorisées et validées conformément aux exigences standards de l'Union Européenne, notamment le règlement REACH (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals) qui inclut notamment des spécifications de biodégradabilité, de toxicité et des listes de produits proscrits.

Les substances et composés qui entrent dans les produits de l'ECO-LABEL iRE/Uf doivent respecter les « critères de l'ECO-LABEL iRE/Uf » selon le document IDEAL CHIMIC ci-dessous qui stipulent entre autres aucuns perturbateurs endocriniens, pas d'ammonium quaternaire, pas de produits chlorés, pas d'EDTA, pas de phtalates, pas d'azurants optiques, aucun produits CMR, pas de nanoparticules, pas de conservateurs BIT, MIT, ...

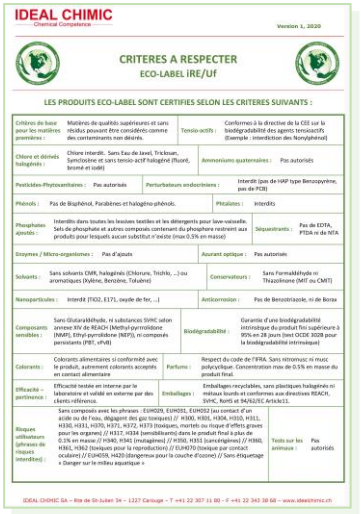
IDEAL CHIMIC
Chemical Competence
Version 1, 2020

CRITERES A RESPECTER
ECO-LABEL iRE/Uf

LES PRODUITS ECO-LABEL SONT CERTIFIES SELON LES CRITERES SUIVANTS :

Critères de base pour les matières premières :	Matières de qualités supérieures et sans résidus pouvant être considérés comme des contaminants non désirés.	Tensio-actifs :	Conformes à la directive de la CEE sur la biodégradabilité des agents tensioactifs (Exemple : interdiction des Nonylphénol)
Chlore et dérivés halogénés :	Chlore interdit. Sans Eau de Javel, Triclosan, Symclosène et sans tensio-actif halogéné (fluoré, bromé et iodé)	Ammoniums quaternaires :	Pas autorisés
Pesticides-Phytosanitaires :	Pas autorisés	Perturbateurs endocriniens :	Interdit (pas de HAP type Benzopyrène, pas de PCB)
Phénols :	Pas de Bisphénol, Parabènes et halogéno-phénols.	Phtalates :	Interdits
Phosphates-dérivés :	Interdits dans toutes les lessives textiles et les détergents pour lave-vaisselle. Sels de phosphate et autres composés contenant du phosphore restreint aux produits pour lesquels aucun substitut n'existe (max 0.5% en masse)	Séquestrants :	Pas de EDTA, PTDA ni de NTA
Enzymes / Micro-organismes :	Pas d'ajouts	Azurant optique :	Pas autorisés
Solvants :	Sans solvants CMR, halogénés (Chlorure, Trichlo, ...) ou aromatiques (Xylène, Benzène, Toluène)	Conservateurs :	Sans Formaldéhyde ni Thiazolinone (MIT ou CMIT)
Nanoparticules :	Interdit (TiO2, E171, oxyde de fer, ...)	Anticorrosion :	Pas de Benzotriazole, ni de Borax
Composants sensibles :	Sans Glutaraldéhyde, ni substances SVHC selon annexe XIV de REACH (Methyl-pyrrolidone (NMP), Ethyl-pyrrolidone (NEP)), ni composés persistants (PBT, vPvB)	Biodégradabilité :	Garantie d'une biodégradabilité intrinsèque du produit fini supérieure à 95% en 28 jours (test OCDE 302B pour la biodégradabilité intrinsèque)
Colorants :	Colorants alimentaires si conformité avec le produit, autrement colorants acceptés en contact alimentaire	Parfums :	Respect du code de l'IFRA. Sans nitromusc ni musc polycyclique. Concentration max de 0.5% en masse du produit final.
Efficacité – pertinence :	Efficacité testée en interne par le laboratoire et validé en externe par des clients-référence.	Emballages :	Emballages recyclables, sans plastiques halogénés ni mélaux lourds et conformes aux directives REACH, SVHC, RoHS et 94/62/EC Article11.
Risques utilisateurs (phrases de risques remarkés) :	Sans composés avec les phrases : EUH029, EUH031, EUH032 (au contact d'un acide ou de l'eau, dégagent des gaz toxiques) // H340, H350, H350i, H351, H330, H331, H370, H371, H372, H373 (toxiques, mortels ou risque d'effets graves pour les organes) // H317, H334 (sensibilisants) dans le produit final à plus de 0.1% en masse // H340, H341 (mutagènes) // H350, H351 (cancérigènes) // H360, H361, H362 (toxiques pour la reproduction) // EUH070 (toxique par contact oculaire) // EUH059, H420 (dangereux pour la couche d'ozone) // Sans étiquetage « Danger sur le milieu aquatique »	Tests sur les animaux :	Pas autorisés

IDEAL CHIMIC SA – Rte de St-Julien 34 – 1227 Carouge – T +41 22 307 11 80 – F +41 22 343 38 68 – www.idealchimic.ch

Les critères écologiques liés à la biodégradabilité des produits ECO-LABEL iRE/Uf reposent sur une approche double ; premièrement la biodégradabilité des composants de base (réalisé par nos fournisseurs avec des tests type OECD 301) et deuxièmement la biodégradabilité des produits finis (test OECD 302B réalisés en laboratoire). Ces tests, définis par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), permettent de démontrer la biodégradabilité simple des composants et la biodégradabilité intrinsèque des produits finis, les critères de succès retenus étant des pourcentages minimums très élevé (>95%) de biodégradation à atteindre en 28 jours (mesurée par la diminution de la demande chimique en oxygène DCO).

Les produits ECO-LABEL iRE/Uf font aussi intervenir des concepts d'utilisation spécifique afin que ceux-ci soient dosés de manière adaptée, sans surdosage et génération de déchets inutiles. Les principes de CDV (acronyme pour Volume Critique de Dilution) et RPU (rapport poids/utilité) sont utilisés pour les produits destinés à des certifications écologiques encore plus restrictives comme les produits validés et présents sur la liste des intrants FIBL pour l'agriculture intégrée et biologique.

Les produits ECO-LABEL iRE/Uf sont proposés avec des fiches techniques explicatives et directement téléchargeable sur notre site internet (www.idealchimic.ch). L'utilisateur peut donc utiliser les produits de manière optimale tout en contrôlant les risques potentiels et en diminuant l'impact sur la santé et celle de la population environnante.

Le développement des produits ECO-LABEL iRE/Uf inclus l'évaluation de leur influence sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. La facilité de recyclage et d'élimination des produits ECO-LABEL iRE/Uf est prise en considération afin que ces derniers puissent être éliminés simplement en installations autorisées (suivant la loi sur les déchets LMOD). Les indications de codes OMOD pour un recyclage adapté sont systématiquement indiqués sur les fiches techniques.

Les emballages sont en PEHD, matériau totalement recyclable, et sont conformes aux directives REACH, SVHC, RoHS et 94/62/EC Article 11. Ils ne contiennent aucun matériau à base de plastiques halogénés (dérivés de fluor ou de chlore), ni de métaux lourds (cadmium, mercure, plomb) à plus de 0.01%, ni aucun stearamide, bisphenol-A, octadecanamide, kemamide ou phatalates. Ils sont par ailleurs conformes aux normes UN en vigueur concernant les règlements ADR pour le transport des matières par la route.

Nos étiquettes sont sans composés interdits ou allergisants tels que métaux lourds (plomb, cadmium, mercure, chrome hexavalent CrVI) et composés suivants à plus de 0.1% : phtalates, BBP, DBP, DIBP, PBDE, PBB.